

Casablanca, le 31 janvier 2022

**Objet :** Accord ODM-MUPRAS

Chères Adhérentes, chers adhérents,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et prestations offertes à nos adhérents, nous avons le plaisir de vous informer qu'une charte de bon usage (Gentlemen Agreement) a été mise en place le 26 janvier dernier entre MUPRAS et le groupe oncologie et diagnostic du Maroc (ODM) avec effet immédiat.

ODM est un réseau d'établissements privés de soins spécialisés en oncologie, imagerie médicale, médecine nucléaire et en chirurgie / hospitalisations.

Cette charte va faciliter aux adhérents et à leurs ayants droits à charge, l'accès aux soins dans les centres et cliniques du groupe ODM dans les meilleures conditions tarifaires et une meilleure qualité de service à l'admission et durant toute la durée d'hospitalisation.

**Avantages accordés aux adhérents et ayants droits**

- Exonération de la **totalité** de la part restante à charge pour **les adhérents retraités** et leurs ayants droits, en dehors de la pharmacie, les consommables, l'accompagnant, ainsi que toutes prestations externes facturées à la structure ;
- Remise de **15%** de la part restante à charge de l'adhérent pour les adhérents actifs et leurs ayants droits, en dehors de la pharmacie, les consommables, l'accompagnant, ainsi que toutes prestations externes facturées à la structure ;
- Application de la tarification nationale de référence (TNR) comme base de facturation des actes ;
- Exemption de dépôt d'une caution à l'admission pour l'ensemble des adhérents et ayants droits.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter notre site web [www.mupras.com](http://www.mupras.com) ou de contacter les services de la mutuelle.

**« MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER »**

**MUPRAS**